

3^{ème} Comité Local de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation de l'Aménagement des Rythmes Educatifs (ARE) Mairie du 19^{ème} - Vendredi 27 septembre 2013 15h00 à 17h00

Présents :

Dans la mesure où le tour de table n'a été réalisé (ni aucune feuille de présence émergée), la liste des participants ci-dessous est donnée à titre indicatif, sans assurance d'exhaustivité.

NOM Prénom	Organisation	Fonction
DAGNAUD François	Mairie du 19 ^{ème}	Maire
NORDMAN Nicolas	Mairie du 19 ^{ème}	Adjoint au Maire
LAGNIEZ Clémence	Mairie du 19 ^{ème}	Chargée de mission Affaires scolaires
BLERALD Wilfrid	Circonscription des Affaires Scolaires & Petite Enfance du 19 ^{ème} (CASPE 19)	Chef de la CASPE 19
HASLE Florence	Circonscription des Affaires Scolaires & Petite Enfance du 19 ^{ème} (CASPE 19)	Responsable RH
DUHAUSSE Eric	Circonscription des Affaires Scolaires & Petite Enfance du 19 ^{ème} (CASPE 19)	Chef de projet ARE
VIARDSAC	Circonscription des Affaires Scolaires & Petite Enfance du 19 ^{ème} (CASPE 19)	Coordinatrice agents techniques
DUBOIS- LAZAROTTO Mariannick	Education Nationale	IEN – 19D
VENAIL Sylvie	Education Nationale	IEN – 19 C
DESLANDES Catherine	Education Nationale	IEN – 19 A
CARLOS DURAN	Circonscription des Affaires Scolaires & Petite Enfance du 19 ^{ème} (CASPE 19)	Responsable caisse des écoles
PATRY-AUGER Aurore	Direction des Affaires Culturelles (DAC) - Bureau des bibliothèques	Directrice
LANDRE William	Direction de la Jeunesse et des Sports (DJS) Circonscription Nord	Conseiller à la vie sportive
LE GALLE Elise	Fédération des Parents d'Elèves de l'Enseignement Public (PEEP)	Vice Présidente APE 19
VAN DER ZYPPE Suzanne	Fédération des Conseils de Parents d'Elèves Paris 19 ^{ème} (FCPE 19)	Chargée premier degré et périscolaire UL FCPE 19
KONOPNICKI Isabelle	Fédération des Conseils de Parents d'Elèves Paris 19 ^{ème} (FCPE 19)	Déléguée Conseil Local FCPE 19
3 personnes des bibliothèques	Bibliothèque Hergé, Place des fêtes	

Introduction

M. Dagnaud a souhaité faire le point sur ses propres constatations et a présenté les nouvelles mesures à venir décidées par la Mairie de Paris. Il remercie tout d'abord les différents personnels pour l'effort considérable qu'ils fournissent afin de mener à bien la mise en place de l'ARE et prend acte des difficultés rencontrées :

M. Dagnaud fait part de sa grande satisfaction d'avoir pu mettre en place cet aménagement en si peu de temps, estime que « ça fonctionne globalement » et indique que les 81% de participation des enfants aux ateliers ARE (taux homogène en maternelle et élémentaire) prouvent le succès et la confiance des familles.

Note FCPE : Les parents rappellent que peu de familles ont la possibilité de venir chercher leurs enfants à 15h et que ce n'est donc pas sur ce taux de participation que l'on peut se baser pour parler de succès... A Paris 87% des parents travaillent.

M. Dagnaud rappelle que les écoles ne doivent pas hésiter à leur faire part de leurs problèmes. Il organisera prochainement une nouvelle réunion avec les directeurs d'école sur ce point.

Note FCPE : L'UL 19 a choisi de ne pas proposer à ses adhérents un questionnaire à questions fermées, mais a privilégié les états des lieux concrets remontés par les conseils locaux, qu'ils soient positifs ou négatifs.

A ce jour, plus d'une vingtaine d'écoles du 19^{ème} ont déjà répondu à cette consultation : il en ressort que le nouveau dispositif rencontre des difficultés de mise en œuvre, particulièrement en maternelle. L'ensemble des remontées des conseils locaux qui ont participé sera transmis à la Mairie du 19^{ème}. Les représentants des parents du 19^{ème} suivront l'évolution dans chacune de ces écoles afin de s'assurer de l'amélioration effective du dispositif ARE. **Un bilan des ajustements et des améliorations effectives sera présenté au prochain comité de suivi.**

Après l'introduction faite par M. Dagnaud, la parole est donnée aux différents participants : M. Duhaussé, aux IEN, à la ligue de l'enseignement puis aux parents en répondant aux questions transmises en début de séance par l'UL FCPE 19^{ème} (cf. liste des questions reprises ci-après).

1. Mise en place des ARE dans les écoles :

M. Duhaussé indique que les portes ouvertes de la semaine de la rentrée n'ont pas été suivies partout.

Il précise que le choix des ateliers doit être fait par les enfants, en lien avec les parents.

Note FCPE : Les parents soulignent que les ateliers ont souvent démarré dans une grande confusion, avec des animateurs manquants et qu'en maternelle, les parents n'ont absolument pas été informés des choix qui s'offraient à leurs enfants d'autant plus que les ateliers annoncés en juin n'étaient plus les mêmes en septembre.

Les chorales ne font pas le plein.

Note FCPE : les parents avaient déjà émis un doute quant à l'intérêt des chorales dans le cadre de l'ARE dans la mesure où des chorales sont déjà organisées sur le temps scolaire.

M. Duhaussé remercie les parents d'élèves d'avoir laissé à la CASPE 19 un temps de travail avant de faire part des dysfonctionnements rencontrés.

Il rappelle également que les REV représentent l'autorité locale des animateurs.

Concernant les portes ouvertes du mardi 3 septembre, la CASPE 19 précise que nous sommes le seul arrondissement pour lequel cette initiative ait été prise.

Le contenu des ateliers a été abordé avec les enfants, ce qui leur a permis de choisir les activités qu'ils souhaitent pratiquer.

Il existe cependant un « problème de remplissage » pour certaines activités qui ne séduisent pas les enfants.

Les enseignants, directeurs d'écoles, REV et adjoints ont globalement travaillé en bonne entente pour la mise en place de ces nouveaux temps périscolaires. Dans de nombreuses écoles, le partenariat REV – Directeur d'école se passe bien, ce qui rend la situation plus facile.

Face au constat de surcharge de travail pour les REV, il a été décidé qu'un RPA déchargé d'enfants serait présent dans chaque école.

2. Les IEN ont fait part des remontées des écoles de leurs circonscriptions respectives :

Le bilan est à peu de choses près identique à celui effectué par les parents :

- difficultés accrues en maternelle : repérage dans le temps,
- problèmes de listes d'enfants trop changeante en particulier le mercredi,

Note FCPE : un échange un peu vif a eu lieu entre les parents et l'IEN 19D, les parents s'étant défendus d'être tenus pour responsables de ces complications. Ils rappellent que c'est l'organisation du dispositif qui est en cause, non les usagers !!

Les IEN demandent que les REV soient présents les mercredis matins afin de décharger les enseignants de cette collecte d'information requise pour la suite de la journée du mercredi.

- appels trop longs qui nuisent au temps d'atelier (surtout en maternelle),
- les familles non francophones sont complètement perdues,
- manque de temps pour les animateurs pour la remise en état des locaux,
- demande de réunion scolaire/périscolaire, travail sur le cadre et la cohésion d'équipe,
- il y aurait moins d'incidents le midi mais plus sur les ARE,
- le temps de récréation (appelée « aération structurée » par M. Duhaussé) est compliquée à gérer puisque tous les enfants ne peuvent pas être en même temps dans la cour.

3. Inscriptions des enfants aux temps ARE :

Les IEN demandent que les familles se positionnent définitivement sur l'inscription ou non de leurs enfants à ces temps ARE.

En effet, le flux de sortie des mardis et vendredis est actuellement, de fait, trop lourd à gérer.

Dans tous les cas, s'il y a doute sur la sortie de l'enfant, la consigne qui a été donnée par la CASPE est que l'enfant reste à l'école.

4. Difficultés rencontrées en Maternelle :

Des difficultés de fond ont été identifiées : la Ville de Paris et la DASCO travaillent actuellement sur ce sujet.

Le choix ayant été fait par la Ville de Paris de ne pas imposer aux familles des rythmes différents sur les horaires de sortie en maternelle et en élémentaire, entraîne des **difficultés pour les enfants de maternelles de se repérer dans le temps**, notamment les Petites Sections et Moyennes Sections, n'ayant pas de notions d'heure et de jour.

Les IEN proposent de mettre en place des axes de travail sur les repères spatio-temporel (installation de balisage des activités, nommage spécifique pour chaque temps, repérage adulte – lieu, etc).

Concernant « les ASEM à temps partiel et absente le mercredi » → la CASPE répond qu'il n'y a pas d'ASEM à temps partiel dans les classes de Petites Sections, et que par ailleurs, personne n'avait anticipé les absences d'ASEM le mercredi matin ; un recrutement supplémentaire est engagé.

Concernant les « recrutements supplémentaires d'ASEM pour pallier ces absences » → la CASPE répond que suite à la prise de responsabilités supplémentaires, la formation des ASEM démarre dès le 30 septembre et ce sur le temps scolaire.

5. Partenariats avec les associations :

L'UL FCPE 19 réitère sa demande de pouvoir consulter les projets de l'ensemble des associations intervenant dans les écoles de l'arrondissement.

Cette demande avait initialement été acceptée par la Mairie en juin dernier.

A ce jour, les représentants de parents n'ont toujours pas pu obtenir ces informations et n'obtiendront pas de réponse lors de ce présent comité.

6. Annonces faite par la ville de Paris (Colombe Brossel) :

Les REV sont très sollicités et ne peuvent pas être les seuls en décharge de l'animation. Dans chaque école, il est donc nécessaire qu'une personne soit disponible pour ces nouveaux temps ; par conséquent les RPA (Responsables de Points d'Accueil) sont totalement déchargés d'animation, ce qui représente un effort financier de la Ville.

Un laboratoire de recherche indépendant mandaté par la Ville de Paris, évalue la mise en place de ce nouveau rythme et étudie actuellement l'impact de ces nouveaux rythmes sur la fatigue des enfants.

La ville de Paris va dégager des moyens supplémentaires pour le matériel : 1000€ par école.

Des badges ou des cartes d'identification seront remis aux intervenants afin de certifier qu'ils sont bien missionnés par la Mairie de Paris pour entrer dans les écoles.

[Note FCPE : aucune date de mise en place de ce dispositif n'est connue à ce jour...](#)

7. Fatigue :

Une fatigue générale est constatée chez les enseignants et les enfants.

Les IEN ont remontés qu'il y avait plus de pleurs et d'endormissement en classe en cette rentrée scolaire 2013/2014.

L'UL FCPE 19^{ème} aborde le fait que les enfants n'ont plus 4 soirs de devoirs mais 5, ce qui pourrait être également une source de fatigue. La CASPE précise qu'à titre expérimental, les centres de loisirs du mercredi proposent aux enfants de faire leurs devoirs et les accompagnent.

8. Bibliothèque :

3 bibliothécaires représentant les bibliothèques de l'arrondissement étant présentes au comité et se sont manifestées car elles sont disponibles pour ces temps ARE et à ce jour n'ont pas été contactées.

La CASPE leur répond que les REV prendront contact avec elles.

La DAC indique que les REV sont invités à contacter les bibliothèques et à monter des projets en ce sens.

9. M. Nordman reprend les questions des parents transmises par l'UL FCPE 19^{ème} (en pièce jointe)

Un retour rapide sur les réponses apportées est réalisé en regard des questions initialement posées :

1) Constat des parents quant à la préparation du dispositif ARE pour la rentrée

A la question, serez-vous prêts à la rentrée, la Ville de Paris avait répondu, lors du 2^e comité de suivi local en mai dernier, que "l'ensemble du dispositif serait opérationnel pour la rentrée de septembre 2013". L'ARE ayant démarré le jour de la rentrée (agrémenté, pour certaines écoles, de "portes ouvertes") a permis aux parents de constater en séance que les équipes périscolaires n'étaient pas prêtes (personne ne savait ce qu'il devait faire ni quels enfants devaient rester ou non, ajouter à cela un défilé de parents nouveaux dans l'école n'a pas franchement rassuré sur la sécurité des enfants). Par ailleurs, très peu d'ateliers ont pu être présentés faute d'intervenants. A quel moment de cette année scolaire pensez-vous que ce nouveau dispositif sera véritablement opérationnel ?

Réponse de M. Nordman : Les problèmes doivent être réglés à la Toussaint.

2) S'agissant de l'accueil des enfants porteurs de handicap

Des parents d'élèves nous ont alertés sur le fait que rien n'est prévu, en termes d'activités, pour les enfants en situation de handicap sur les temps ARE (les mardis et vendredis de 15h à 16h30). Certains parents d'enfants handicapés doivent même les récupérer tous les jours à 11h30, l'accueil étant "difficile" et "source accident". Certains n'ont pas d'accueil le mercredi au centre de loisir.

Que peut-on faire pour remédier à ce problème ? La Mairie aurait-elle « oublié » ces élèves ou n'aurait-elle pas de solution ?

Réponse de M. Blérald : La CASPE 19 ne semble pas informée du problème et propose que les familles rencontrant des problèmes sur les temps d'ARE concernant leur enfant porteur de handicap, contactent la CASPE pour trouver, ensemble, une solution.

3) S'agissant des maternelles :

Le rythme discontinu induit par la réforme ARE est complètement inadapté aux enfants de 2 à 5 ans : fatigue, désorientation spatio-temporelle, incompréhension quant aux modalités de déroulement de leur journée.

Il existe par ailleurs une grande instabilité des équipes intervenant durant les temps périscolaires, créant angoisses et perturbations pour les enfants (ASEM absentes non remplacées, animateurs, non encore formés, qui "tournent sur les différents ateliers" afin de pallier aux absences...); dans certaines écoles, les enfants n'ont aucun référent stable à l'heure actuelle du fait de ce "défilé d'adultes" tout au long de la journée et de la semaine. En petite section, les enfants s'endorment parfois avec un adulte (enseignant, ASEM) et se réveillent avec un animateur qu'ils n'ont jamais vu ! Dans certaines écoles on

réveille les enfants pour qu'ils intègrent leur atelier. Il existe même pour les enfants une sorte de confusion, les mardis et vendredis, compte tenu de la coupure à 15h puis à 16h30, les enfants réclament "2 goûters"... Face à ce constat, la Ville prévoit-elle de revoir le dispositif ARE proposé aujourd'hui en maternelle ?

Si oui quand ?

Réponse de M. Nordman : la Ville et la DASCO travaillent sur ce sujet.

4) Constat des parents concernant les élémentaires

Un effet collatéral et paradoxal de la réforme ARE : les enseignants donnent des devoirs sur 5 jours et non 4 alors que le mercredi, pour beaucoup d'enfants - ceux qui vont au centre de loisir le mercredi après-midi - les devoirs ne pourront se faire qu'à partir de 18h30, une fois revenu à leur domicile !
Résultat : une semaine plus lourde que l'an passé... La fatigue est le mot qui revient le plus et les enfants se sont retrouvés en 2 semaines, dans le même état qu'à la veille de vacances.

Réponse des IEN : Les devoirs sont interdits depuis plus de 50 ans ; ce problème doit être soumis directement aux directeurs et enseignants des écoles concernées. Les représentants UL FCPE 19^{ème} insistent sur le fait qu'il pourrait y avoir une consigne de l'Académie instaurant de ne pas donner de devoirs le mercredi. M. Duhaussé indique avoir mis en place, à titre expérimental, une « aide aux devoirs » par des étudiants, pour que les enfants le mercredi dans le cadre du centre de loisirs.

5) Partage des locaux scolaires :

Le partage des classes requis pour la réalisation de certains ateliers pose problème en termes de disposition des bureaux (rangement aléatoire en fin d'atelier), de vols, de ménage (une classe occupée ne pouvant être nettoyée). Où en sommes-nous en ce qui concerne les « protocoles d'occupation des locaux scolaires » ?

Réponse de M. Blérald : Tous les protocoles d'occupation des locaux sont signés.

6) Constat des parents concernant les conditions d'hygiène

Le ménage est très nettement insuffisant : toilettes irrégulièrement nettoyés, cours faites seulement une fois par semaine, qui deviennent dangereuses et impraticables (feuilles mortes, fientes d'oiseaux...). Il existe même des problèmes quant au changement de draps (sieste en maternelle).

Réponse de Mme Haslé : Des recrutements supplémentaires sont en cours par la CASPE 19 pour rétablir une situation de meilleure qualité sur les mesures d'hygiène dans les écoles ; des moyens complémentaires vont être mis en place pour le balayage des cours et des souffleuses sont prévues.

Il est par ailleurs prévu de revoir l'ensemble des dotations aux écoles concernant le ménage.

La CASPE annonce que le samedi, « des agents techniques font un ménage approfondi des écoles et que du personnel supplémentaire devrait être recruté ».

7) Constat des parents concernant les conditions de sécurité

Des problèmes ont été rapportés par les parents quant aux différentes heures de sortie désormais possibles, et ce malgré la vigilance affichée des REV, RPA, DPA et Directeur/trice d'école, **des enfants de CP ont effectué leur sortie à un créneau horaire que n'avaient pas prévu leurs parents.**

Réponse de la Mairie : Ce nouveau temps périscolaire entraîne un plus grand nombre d'adultes (animateurs, associations et accompagnateurs) dans l'école. La mairie annonce qu'afin de s'assurer que ces adultes sont autorisés à entrer dans l'école, ils seront dotés prochainement d'une carte d'accréditation. La CASPE précise :

- qu'il n'y a pas eu d'incidents notoires sur ces 3 premières semaines.

- que le taux d'encadrement des animateurs de la Ville est respecté sur ces temps ARE.

Les animateurs remplaçants sont en nombre suffisant et le taux d'encadrement est respecté. Il est envisagé d'avoir un pool stable de remplaçants pour chaque école afin d'éviter une trop grande rotation.

Il est rappelé qu'en l'absence de consigne claire sur les horaires de sortie d'un enfant, celui-ci doit rester à l'école.

Note FCPE : les parents rappellent que des enfants se sont retrouvés hors de l'école alors qu'ils devaient y rester...

8) Formation des EPL

Les Espaces Premiers Livres (EPL) existant en maternelle sont en théorie animés par un personnel ayant reçu une formation spécifique. Le constat dans certaines écoles est qu'un animateur non spécifiquement formé (et pas forcément volontaire) est affecté à cette mission particulière ; sachant que les formations correspondantes n'ont pas encore eu lieu pour le personnel désigné, les parents doivent-ils comprendre que cette situation inadéquate va perdurer ?

Aucune réponse n'a été apportée par la Mairie sur ce point.

9) Informations que reçoivent les parents sur l'ARE dans leur école

A ce stade, les parents ne savent pas ce que font exactement leurs enfants durant ces nouveaux temps (les ateliers ayant souvent changé versus les prévisions de rentrée) et ne savent pas comment et si les enfants ont choisi leurs ateliers.

Les parents ont été nombreux à témoigner du manque d'information de la part du REV désigné concernant les associations qui interviennent au final, l'équipe "ARE" dans sa globalité, le contenu des ateliers proposés (qu'ils soient tenus par un animateur de la Ville ou associatif), le protocole de remplacement en cas d'absence... Certains REV ont organisé pour leurs écoles des rencontres informatives à l'attention des parents concernés dans des créneaux compatibles avec les horaires de travail ; cela n'a pas été le cas dans toutes les écoles où pour la plupart, les parents restent dans l'attente. La CASPE peut-elle s'assurer que les REV organisent des réunions à l'attention des parents dans des horaires compatibles (après 18h ou le samedi matin) ?

Réponse de la CASPE 19 : Les REV doivent organiser une réunion d'informations à l'attention des parents pour présenter le contenu des activités proposées aux enfants et présenter les animateurs qui ont en charge nos enfants sur les différents temps périscolaire.

La consigne a été donnée par la CASPE que cette réunion soit organisée avant les vacances de la Toussaint.

L'UL FCPE 19^{ème} demande à ce que cette réunion soit organisée un soir après 18h00 ou un samedi matin afin de réunir le plus grand nombre possible de parents.

Un carnet de liaison périscolaire devrait être mis en place pour permettre aux familles d'échanger avec les animateurs et de faire circuler l'information entre l'équipe périscolaire et les familles.

En attendant la mise en place de ce carnet de liaison périscolaire, un flyer sera distribué aux familles sur le nom des activités et leur contenu.

10) Le mystère de l'intervention des associations au sein du dispositif ARE

Les REV sont vraisemblablement en déficit d'information de la part de leur hiérarchie, ne sachant pas, par exemple, si une association sera présente ou non durant toute l'année scolaire. Il existe sur ce point des disparités importantes d'un secteur à l'autre, selon le coordinateur désigné. Les REV ont vu parfois arriver des associations dans leurs écoles sans même avoir été prévenus et sans connaître les projets ni les intervenants correspondants : est-ce que "n'importe qui" peut débarquer dans une école "en se disant appartenir à une association et envoyé par la Mairie" ? Les parents constatent un bouleversement du travail d'organisation des ateliers ARE, déjà difficile pour les REV. Sans parler des interrogations quant aux sommes versées aux associations qui ne se sont finalement pas présentées (cas dans de nombreuses écoles du 19^{ème}) ?

Pour mémoire, l'UL FCPE 19^{ème} reste à ce jour dans l'attente d'une copie de l'ensemble des projets choisis par la Ville pour notre arrondissement et les représentants des parents d'élèves des écoles du 19^{ème} concernées par l'ARE souhaitent pouvoir avoir accès aux projets formels des associations intervenant à ce jour dans leur école.

Réponse de la CASPE 19 : Les défaillances constatées pour certaines associations qui avaient pourtant répondu à l'appel d'offre et qui avaient été choisies par la CASPE pour la mise en place d'ateliers dans le cadre de l'ARE a entraîné la sollicitation d'autres associations ou la mobilisation d'animateurs supplémentaires. Un rappel est fait par la CASPE aux associations sur les exigences attendues : respect des horaires, comportement, etc. Des visites d'inspections sont prévues par la CASPE (sans précision du planning précis de mise en œuvre).

La CASPE précise que certaines associations n'ont pas de viviers de remplaçants.

11) Moyens humains pour la réussite du projet ARE

Lors du 1er comité de suivi (23 mai 2013), la CASPE nous indiquait que son principal objectif dans le cadre du projet ARE est de **créer du lien, du sens à la mise en œuvre de la réforme, en interaction avec la communauté éducative de chaque école. Il était prévu, dans ce cadre, de désigner dans chaque école 1 animateur référent par classe.** Qu'en est-il aujourd'hui, puisque force est de constater que ce dispositif n'est absolument pas en place ? Les parents constatent pour bon nombre que les REV n'ont pas les moyens de mettre ce dispositif en place contrairement à ce qui avait été annoncé par leur hiérarchie. **Quelles garanties de bonne organisation proposez-vous à ce stade ? Il existe globalement une grande instabilité des équipes périscolaires (animateurs de la Ville ou associatifs)... Les contrats des animateurs Ville qui permettraient de passer de 910h à 1110h effectives annuelles, ne sont pour l'instant pas mis en place : serait-ce une promesse non tenue ? Que fait-on concernant la précarité des contrats actuellement proposés aux animateurs ?**

Réponse de Mme Haslé : Il y a 149 contrats proposés à des vacataires, parmi lesquels 106 travaillent à 70% ; 30 travaillent à 50% et 13 travaillent à 25%.

Note FCPE : nous notons que nous n'avons pas les chiffres relatifs aux contractuels et aux titulaires, **les explications apportées ci-dessus ne permettant d'obtenir une réponse claire à la question initialement posée.**

12) Lien entre l'ARE et la désorganisation au sein du Conservatoire Municipal du 19^{ème}

Le CMA19 a décalé sa rentrée d'une semaine (soit rentrée le mercredi 18 septembre au lieu du 11 septembre). Les parents concernés ont pu constater qu'il régnait au CMA19 une désorganisation totale, certains d'entre eux n'ayant toujours pas reçu les horaires des cours de leurs enfants la semaine dernière ; les horaires sont devenus très complexes à insérer dans l'emploi du temps des enfants concernés, les créneaux horaires proposés étant parfois fort tardifs (pour des enfants) en pleine semaine. L'organisation pour les familles concernée est donc particulièrement compliquée en cette nouvelle année scolaire, la semaine des enfants n'étant pour sa part en rien allégée, bien au contraire.

Réponse de Mme PATRY-AUGER : la Directrice des Affaires Culturelles (DAC) semble étonnée et découvrir cette situation. Elle prend des notes...

Note FCPE : Aucune explication ne nous est donnée en regard du constat exprimé.

L'UL FCPE 19^{ème} souhaite savoir quelle sera la date précise pour le prochain appel d'offre qui doit a priori être effectué dans le cadre du projet ARE.

Réponse de la CASPE 19 : La prochaine date d'appel d'offre associatif est prévue début 2014.

Par ailleurs, l'UL FCPE 19^{ème} souhaite par ailleurs que la date du prochain comité de suivi local soit communiquée au plus tôt aux participants prévus, afin notamment de prévoir aux parents « non institutionnels » de répondre présents.

Réponse de la Mairie : Le prochain comité de suivi devrait avoir lieu fin novembre.

Note FCPE : L'UL 19 est informée dès le 7 octobre de la tenue du **prochain comité de suivi du 19^{ème} : le 6 décembre 2013.**